



Expertise sur l'avenir du Massif des Landes de Gascogne CRITERE « RISQUE INCENDIE DE FORET »

Affaire suivie par : Pierre Macé, Marion Laquerre

Dans le cadre du travail d'expertise sur l'avenir du Massif des Landes de Gascogne coordonnée par le GIP ECOFOR, les rapports des groupes de travail doivent être considérés au regard de différents critères. Ce document synthétise les remarques pouvant être apportées par la DFCI Aquitaine sur le critère « risque incendie de forêt »

1. Groupe de travail « Stratégie de sortie de crise et Anticipation des risques »

La DFCI Aquitaine ayant participé au groupe de travail « Stratégie de sortie de crise et Anticipation des risques », son expertise pour le critère risque incendie de forêt est intégrée au rapport de synthèse du groupe.

L'ensemble des limites de ce document a été évoqué lors de sa préparation, il convient d'en restreindre la portée. Le titre de ce groupe de travail ne reflète pas le document produit : ce n'est pas un plan de gestion de crise.

2. Groupe de travail « Itinéraires sylvicoles »

En terme de risque incendie de forêt, les remarques pouvant être faites dans le cadre du groupe de travail « Itinéraires sylvicoles » sont listées ci-dessous. De manière générale, il faut retenir que, quelque soit la destinée des parcelles, leur valorisation implique un entretien qui est le meilleur garant de la sécurité incendie.

- Une importance particulière doit être accordée à la remise en état des parcelles en particulier par les travaux de nettoyage et de reconstitution. En effet, les parcelles non nettoyées concentrent une masse de combustible mort, donc plus facilement inflammable, importante et continue susceptible d'aggraver la propagation et/ou l'intensité d'un incendie. De plus, l'encombrement des parcelles non nettoyées rend quasi-impossible la lutte au contact direct du feu étant donné que les véhicules des services d'incendie et de secours n'ont plus la possibilité de pénétrer au cœur des parcelles.

- Ensuite, le groupe de travail s'intéresse à l'assainissement des parcelles. La remarque faite ici au sujet du réseau hydraulique est répétée dans le cadre du groupe de travail « Aménagement du territoire, eau, biodiversité » (cf paragraphe 4 3^{ème} alinéa).
Le bon état général du réseau hydraulique sur l'ensemble du massif est un pré-requis indispensable pour que l'accès aux pistes de DFCI ainsi qu'à l'intérieur des parcelles restent possibles quelques soient les conditions climatiques. En effet, il existe deux périodes où le risque incendie de forêt est le plus élevé sur le massif forestier des Landes de Gascogne : le printemps et l'été. La période printanière à risque s'explique par le fait qu'à la sortie de l'hiver les végétaux du sous-bois tels que la molinie ou les fougères sont desséchés et donc très fortement inflammables. De plus, avec des sols encore gorgés d'eau suite aux pluies hivernales, la problématique hydraulique est particulièrement importante pour assurer l'accessibilité et donc la sécurité du massif à cette période où le risque est important. (Cette remarque est également valable dans le cadre du groupe de travail « Itinéraires sylvicoles » qui mentionne l'assainissement des parcelles forestières cultivées).
La régulation de la nappe plioquaternaire est également un pré-requis à souligner pour la préservation des investissements forestiers faits par la sylviculteurs et des actions de subventionnées par l'Union Européenne, l'Etat et les Collectivités Territoriales.

- Un autre point intéressant à souligner est le fait que l'aspect de l'entretien des parcelles est évoqué par le groupe. En terme de sécurité incendie, le fait d'entretenir le sous-bois permet de limiter la masse de combustible présente et donc d'avoir un impact positif sur l'aléa.

3. Groupe de travail « Filière »

Concernant le groupe de travail « Filière », une inquiétude en terme de risque incendie de forêt doit être mise en évidence. Actuellement, le massif forestier des Landes de Gascogne est un massif forestier de production intégré au sein d'une filière. Mais après deux tempêtes en une décennie, décourageant bon nombre de propriétaires forestiers de continuer à exploiter leurs parcelles, la question de la préservation de la culture de la forêt est à considérer. Avec une forêt non entretenue, des équipements de DFCI hors d'usage, conséquences d'une déprise sylvicole, la DFCI ne pourrait plus être assurée. Et réciproquement, sans un système de DFCI efficient, aucune valorisation durable du territoire ne peut exister.

4. Groupe de travail « Aménagement du territoire, eau et biodiversité »

La DFCI Aquitaine ayant participé au groupe de travail « Aménagement du territoire du territoire, eau et biodiversité », une partie de son expertise pour le critère risque incendie de forêt est intégrée au rapport de synthèse du groupe, ces sujets ne seront pas évoqués à nouveau dans ce document. Néanmoins les remarques suivantes peuvent être apportées :

- En terme d'aménagement du territoire, il existe une forte pression actuelle sur les parcelles forestières pour l'implantation d'énergies renouvelables telles que le photovoltaïque voire l'éolien. Ces implantations au cœur du massif sont problématiques vis-à-vis du risque incendie de forêt pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les activités humaines sont sources de départs potentiels de feu (on estime à seulement 14 % le nombre de départs de feux d'origine naturelle) augmentant ainsi l'aléa. Ensuite, en cas d'incendie ces infrastructures sont des enjeux supplémentaires qui devront être défendus. L'implantation de tels projets se doit de respecter certaines préconisations pour la prévention des feux de forêt (cf la note « Prescriptions pour la protection des massifs forestiers contre les incendies de forêt dans la conception et la réalisation de parcs photovoltaïques » réalisée par la DFCI Aquitaine).

- Ensuite, concernant la diversification du couvert forestier, le mosaïquage, tel qu'il existe déjà actuellement avec les différents âges des peuplements, est favorable à la protection des forêt contre les incendies. Ce qui est alors important, c'est d'arriver à assurer un suivi.

- Enfin, le groupe de travail s'est également intéressé au réseau hydraulique. La remarque faite à ce sujet est une répétition de celle faite dans le cadre du groupe de travail « Itinéraires sylvicoles » (cf paragraphe 2 2^{ème} alinéa)

Le bon état général du réseau hydraulique sur l'ensemble du massif est un pré-requis indispensable pour que l'accès aux pistes de DFCI ainsi qu'à l'intérieur des parcelles restent possibles quelques soient les conditions climatiques. En effet, il existe deux périodes où le risque incendie de forêt est le plus élevé sur le massif forestier des Landes de Gascogne : le printemps et l'été. La période printanière à risque s'explique par le fait qu'à la sortie de l'hiver les végétaux du sous-bois tels que la molinie ou les fougères sont desséchés et donc très fortement inflammables. De plus, avec des sols encore gorgés d'eau suite aux pluies hivernales, la problématique hydraulique est particulièrement importante pour assurer l'accessibilité et donc la sécurité du massif à cette période où le risque est important. (Cette remarque est également valable dans le cadre du groupe de travail « Itinéraires sylvicoles » qui mentionne l'assainissement des parcelles forestières cultivées).

La régulation de la nappe plioquaternaire est également un pré-requis à souligner pour la préservation des investissements forestiers faits par la sylviculteurs et des actions de subventionnées par l'Union Européenne, l'Etat et les Collectivités territoriales.

5. Groupe de travail « Patrimoine et société »

Dans le cadre du groupe de travail « Patrimoine et société », pour le critère du risque incendie de forêt, les remarques suivantes doivent être formulées.

- Comme mentionné dans le rapport du groupe de travail et compte tenu des causes d'incendies de forêt majoritairement liées aux activités humaines, la fréquentation du public en forêt provoque une augmentation de l'aléa induit. Ainsi envisager la fonction récréative de la forêt doit s'accompagner d'une sensibilisation du public du risque incendie qu'il fait encourir à la forêt et le risque réciproque qu'il encourt en forêt. Cette sensibilisation doit distinguer 3 types de publics cible : les résidents venant s'établir pour des raisons paysagères au contact direct de la forêt et qui la connaissent mal, les populations urbaines ou péri-urbaines venant en forêt pour y pratiquer des activités (adapter la communication en fonction des types d'activités), le public touristique venant principalement sur le littoral en ne connaissant pas du tout les spécificités de la zone.
En amont de la fréquentation du public en forêt, il est indispensable de prévoir les conditions d'assurance (responsabilité civile et incendie) pour exonérer les propriétaires en cas d'accidents sur les fonds fréquentés par des non professionnels de la forêt.
- Le groupe de travail s'intéresse également à l'équilibre sylvo-cynégétique. Sur le sujet, il est important d'identifier que le loisir de la chasse engendre parfois la clôture d'un territoire. Tout comme au sujet d'implantation d'énergies renouvelables, les clôtures sont problématiques en terme de défendabilité du massif (plus de précisions précédemment au paragraphe 4, 1^{er} alinéa). Des points de passages pour les sapeurs pompiers doivent y être prévus.